

Vous recevrez, après le prochain Concile, un Précis des points de Cérémonies controversés, pour en fixer la pratique. Ce Précis indiquera en même temps les réformes générales qui sont à faire, en corrigeant les fautes qui se commettent généralement dans les Chœurs.

Vous trouverez, à la suite de la présente Circulaire, une formule d'annonce, que vous lirez au Prône, et que vous commenterez au besoin, afin que les Fidèles soient informés partout, et uniformément, des modifications que vont subir les cérémonies, pour être mises en parfaite harmonie avec le Cérémonial de la Sainte Eglise Romaine. J'espère que, loin d'être scandalisés des changements qui vont frapper leurs yeux, ils en seront édifiés. Au moyen de cette formule, on tiendra le même langage, en annonçant le Cérémonial au diocèse, et on arrivera au même but.

Nos Eglises vont donc devenir, par notre ponctualité à tout faire selon les règles, comme des miroirs fidèles des saints Canons, et des images vivantes de la vraie piété. Nos divins Offices, bien *chantés* et bien *servis*, seront une source intarissable de bénédictions, pour le Clergé et pour le Peuple. La discipline sacrée, qui s'observera dans nos temples, passera dans nos maisons, et dans celles des fidèles. La *vie privée* et la *vie domestique*, la *vie sacerdotale* et la *vie pastorale* seront comme les rayons de sainteté, que reflètera tous les Dimanches et Fêtes, la splendeur de notre culte. Il s'en suivra, pour Dieu, une grande gloire, pour l'Eglise, une grande édification, et pour nous, un grand mérite. Avec le culte divin, bien soigné, nous conservons la foi; et avec la foi, nous régnons sur les cœurs; et notre règne se maintiendra aussi longtemps que se conservera la foi du peuple. Ces vérités sont palpables, et n'ont en conséquence nul besoin de preuve.

En terminant, je dois observer que si, faute de zèle pour le culte de Dieu, il arrive plus tard que les offices publics soient quelque part notablement négligés, je les y réduirai tous à une simple basse Messe. Vous pourrez faire valoir cette menace qui s'exécutera partout où cela sera nécessaire, si vous ne pouvez vaincre autrement l'apathie que, dans certains endroits, l'on montre pour le chant et les Cérémonies. Au besoin, réduisez vos enfants de Chœur au nombre strictement nécessaire, pour n'en avoir que de bons et qui honorent leur place, par leur décence dans l'Eglise, et leur régularité dans la Paroisse.

Enfin, pour que Dieu nous fasse part du zèle qui dévorait son Divin Fils, pour l'honneur de son culte, (*Zelus Domus tuæ comedit me*) nous le lui demanderons, chaque jour, aux Petites Heures, en récitant le Psaume 118, qui s'applique si naturellement à tout ce qui se rattache aux lois sacrées de discipline, Rubriques, Cérémonies, Rites, etc., qui nous occupent tous si spécialement dans ce moment; chaque expression de ce beau Psaume semble être une corde harmonieuse de la harpe du Prophète, pour faire vibrer jusqu'au fond de l'âme le son mélodieux de la Loi Divine, qui apprend à bien faire toute chose. *Bonitatem et disciplinam et scientiam doce me, quia mandatis tuis credidi.*

Nous sommes habituellement deux cent trente, dans ce Diocèse, qui répétons chaque jour cet admirable cantique. Notre intention commune, en le disant, étant d'obtenir que nos offices soient en tous lieux *bien servis* et *bien chantés*, Dieu l'aura sans doute pour agréable, lui qui nous adresse continuellement cette pressante exhortation : *Apprehendite disciplinam,*